

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Présents : 9

Ayant pris part à la décision : 12

Séance du 15 DECEMBRE 2025

N° D2025\_046

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELL, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.

Mmes, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire) Mme Claire ANDRIEUX (pouvoir donné à Mme E. CARGNELL) M. Florent PATIN (pouvoir donné à M. J-C LAMBERT)

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre KLEIN

**Date de la convocation :** 9 décembre 2025

**Date de l'affichage :** 9 décembre 2025

**OBJET :** Délibération autorisant le renouvellement de la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion de l'Ain

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain.

La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2) :

Ce dispositif concerne les échanges de documents entre les ordonnateurs et les comptables. La dématérialisation des pièces jointes et la procédure de signature électronique devront être mises en œuvre selon un calendrier à définir avec les trésoriers.

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG01.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20251215-D2025\_046-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

DECIDE :

- d'approuver le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "REY".

Le secrétaire de séance  
**Jean-Pierre KLEIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Klein".

Acte rendu exécutoire après  
Réception en Préfecture le  
et affichage du 19/12/2025

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20251215-D2025\_046-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025